

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 21 janvier 2020 à 17 h 30, au Centre de loisirs Monseigneur-De Laval, 35, avenue du Couvent, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Madame Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA5-2020-0001 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal

CA5-2020-0002 Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2019

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2019, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au Conseil

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

Liste des virements budgétaires du mois de décembre 2019

Rapport de la directrice de l'Arrondissement de Beauport, madame Marie-Pierre Raymond, suite à l'exercice d'une délégation en application du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la délégation de pouvoirs*, R.C.A.5V.Q. 2

Matières nécessitant une consultation publique

Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54005Cb et 55035Cd*, R.C.A.5V.Q. 251 (Retrait du groupe C5 commerce à caractère érotique comme groupe d'usages autorisé dans les zones concernées, district de Robert-Giffard)

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Emmanuel Bel, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion territoriale, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54005Cb et 55035Cd*, R.C.A.5V.Q. 251 (Retrait du groupe C5 commerce à caractère érotique comme groupe d'usages autorisé dans les zones concernées, district de Robert-Giffard). Le projet de modification contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Aucune intervention.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 31 et se termine à 17 h 34.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière d'arrondissement

Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54047Ha*,

R.C.A.5V.Q. 252 (76, rue Bourget, district de Robert-Giffard)

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Emmanuel Bel, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion territoriale, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54047Ha*, R.C.A.5V.Q. 252 (76, rue Bourget, district de Robert-Giffard). Le projet de modification contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Un citoyen se demande où sera situé le logement supplémentaire. On lui répond que le scénario actuel est la conversion du garage en logement.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 34 et se termine à 17 h 38.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière d'arrondissement

Période d'intervention des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 280, rue Arany, lot 2 033 662, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial

Madame Éliana Vivero, conseillère en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 280, rue Arany, lot 2 033 662, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Aucune intervention.

CA5-2020-0003 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 280, rue Arany, lot 2 033 662, Arrondissement de Beauport, district de La Chute-Montmorency–Seigneurial - GT2019-260

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU5-2019-12-04 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 19 décembre 2019, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputé conforme un garage attaché localisé à 0,27 mètre de la ligne latérale de lot alors que l'article 375 du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* prescrit plutôt une distance minimale de 0,5 mètre. La condition suivante doit toutefois être respectée :

- Les fenêtres présentes sur le mur latéral devront être retirées ou givrées, ou une servitude de vue devra être enregistrée.

Adoptée à l'unanimité

Période d'intervention des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 197, rue Omer-Plante, lot

1 474 342, district de Robert-Giffard

Madame Éliana Vivero, conseillère en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 197, rue Omer-Plante, lot 1 474 342, district de Robert-Giffard. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Aucune intervention.

CA5-2020-0004 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 197, rue Omer-Plante, lot 1 474 342, Arrondissement de Beauport, district de Robert-Giffard - GT2019-261

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU5-2019-12-05 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 19 décembre 2019, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme la largeur combinée des cours latérales à 3,9 mètres alors que le minimum prescrit est de 4,8 mètres dans la zone 54006Ha du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période d'intervention des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise 1925, avenue Lortie, lot 1 217 955, district de Robert-Giffard

Madame Éliana Vivero, conseillère en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise 1925, avenue Lortie, lot 1 217 955, district de Robert-Giffard. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Aucune intervention.

CA5-2020-0005 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1925, avenue Lortie, lot 1 217 955, Arrondissement de Beauport, district de Robert-Giffard - GT2019-262

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU5-2019-12-06 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 19 décembre 2019, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme la profondeur de la cour arrière de 2,6 mètres alors que la marge arrière prescrite est de 7,5 mètres dans la zone 55160Mb du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions des citoyens

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Propositions

Gestion du territoire

CA5-2020-0006 **Demande de permis assujettie au PIIA de densification pour le 90-92, rue des Coquilles, lot 6 278 390, district de Robert-Giffard - [GT2019-263](#)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU5-2019-12-10 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 19 décembre 2019, d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale déposés lors de la demande de permis relative à la construction d'une habitation bifamiliale isolée de deux étages aux 90-92, rue des Coquilles, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Le clin de fibre de bois doit être d'une couleur substantiellement plus pâle;
- La façade sur la rue des Coquilles doit être recouverte partiellement par de la maçonnerie de couleur grise;

ou, à défaut de la part de la requérante de satisfaire à la condition, de mettre en suspens la demande afin de lui permettre de présenter un autre projet à une séance ultérieure.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0007 **Approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54026Pa, R.C.A.5V.Q. 259 (37, avenue des Cascades, quartier 5-4, district électoral de Robert-Giffard) - [GT2020-008](#)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54026Pa, R.C.A.5V.Q. 259 (37, avenue des Cascades, quartier 5-4, district électoral de Robert-Giffard)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0008 **Approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55084Pb*, R.C.A.5V.Q. 260 (Hauteur minimale, site de l'Institut universitaire en santé mentale de Québec, quartier du Vieux-Moulin, district électoral de Robert-Giffard) - [GT2020-013](#)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55084Pb*, R.C.A.5V.Q. 260 (Hauteur minimale, site de l'Institut universitaire en santé mentale de Québec, quartier du Vieux-Moulin, district électoral de Robert-Giffard)

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0009 **Approbation du projet de modification au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55160Mb*, R.C.A.5V.Q. 256 (3030, boulevard Sainte-Anne, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard) - [GT2019-230](#)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55160Mb*, R.C.A.5V.Q. 256 (3030, boulevard Sainte-Anne, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Loisirs, sports et vie communautaire

CA5-2020-0010 **Conclusion d'une entente entre la Ville de Québec - Arrondissement de Beauport et l'organisme *La Société d'art et d'histoire de Beauport inc.* relativement à la gestion et à l'animation de la maison Tessier-Dit-Laplante et de la maison Girardin - [LS2019-436](#)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'autoriser l'entente à intervenir entre la Ville de Québec - Arrondissement de Beauport et *La Société d'art et d'histoire de Beauport inc.* afin de lui confier la gestion et l'animation de la maison Tessier-Dit-Laplante et de la maison Girardin, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Circulation et stationnement

Autre

CA5-2020-0011 **Subvention de 250 \$ au *Tournoi national de hockey midget de Beauport* du 23 au 26 janvier 2020 - [A5DA2019-055](#) (CT-2461707)**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu de verser une subvention de 250 \$ au *Tournoi national de hockey midget de Beauport*.

Adoptée à l'unanimité

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Avis de motion et projets de règlement

CA5-2020-0012 **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54005Cb et 55035Cd*, R.C.A.5V.Q. 251 (Retrait du groupe C5 commerce à caractère érotique comme groupe d'usages autorisé dans les zones concernées, district de Robert-Giffard) - [GT2019-235](#)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54005Cb et 55035Cd*, R.C.A.5V.Q. 251 (Retrait du groupe C5 commerce à caractère érotique comme groupe d'usages autorisé dans les zones concernées, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM5-2020-0013 **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54005Cb et 55035Cd*, R.C.A.5V.Q. 251 (Retrait du groupe C5 commerce à caractère érotique comme groupe d'usages autorisé dans les zones concernées, district de Robert-Giffard) - [GT2019-235](#)**

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine

séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 54005Cb et 55035Cd. La zone 54005Cb est située approximativement à l'est de la rue Boullard, au sud de l'autoroute Félix-Leclerc, à l'ouest de la rue Seigneuriale et au nord de l'avenue Coubertin. Quant à la zone 55035Cd, elle est située approximativement à l'est de l'avenue du Bourg-Royal, au sud de la rue Clemenceau, à l'ouest de l'avenue Saint-David et au nord de l'autoroute Félix- Leclerc. Dans ces zones, les usages du groupe C5 commerce à caractère érotique ne sont désormais plus autorisés.

CA5-2020-0014 **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54047Ha, R.C.A5V.Q. 252 (76, rue Bourget, district de Robert-Giffard) - GT2019-233**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54047Ha*, R.C.A.5V.Q. 252 (76, rue Bourget, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM5-2020-0015 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54047Ha, R.C.A5V.Q. 252 (76, rue Bourget, district de Robert-Giffard) - GT2019-233**

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 54047Ha, située approximativement à l'est de la rue Bourget, au sud de la rue Savio, à l'ouest de la place Belhumeur et au nord de la rue Omer-Anctil et de son prolongement à l'ouest. Dans cette zone, le nombre maximum de logements dans un bâtiment isolé du groupe d'usages H1 logement est augmenté à quatre et dans un bâtiment jumelé de ce même groupe d'usages, il est haussé à deux. De plus, le pourcentage d'aire verte minimale est réduit à 25 %.

AM5-2020-0016 **Avis de motion relatif au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la tarification des biens et des services et les autres frais, R.C.A.5V.Q. 253 et dépôt du projet de règlement - A5DA2019-056**

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il sera soumis pour adoption un règlement décrétant la tarification applicable dans l'arrondissement à l'égard d'une demande de modification à un règlement d'urbanisme, de dérogation mineure, d'autorisation d'un usage conditionnel ou d'approbation d'un plan de construction ou de modification ou d'une occupation d'un immeuble, à l'égard des activités et aux services offerts en matière de loisirs, à l'égard de la location d'espaces récréatifs et à l'égard de la délivrance de consentements municipaux. Ce règlement abroge le Règlement R.C.A.5V.Q. 232. Ce règlement a effet à compter du 1^{er} mars 2020. Le projet du règlement est déposé aux membres du conseil.

Adoption des règlements

CA5-2020-0017 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la délivrance du permis de construction et du certificat d'autorisation requis pour l'implantation d'un centre de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance sur le lot numéro 3 139 684 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 255 (24, rue Cyr, agrandissement de la garderie le Zac à Surprises, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - GT2019-241**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la délivrance du permis de construction et du certificat d'autorisation requis pour l'implantation d'un centre de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance sur le lot numéro 3 139 684 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 255 (24, rue Cyr, agrandissement de la garderie le Zac à Surprises, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux).*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 18 h 42 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement